

**SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE****APERÇU**

Le secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de faire avancer et de promouvoir le Programme de transformation du système de santé des Premières Nations (PTSPN), qui formule 85 recommandations à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Celles-ci couvrent un large éventail de domaines stratégiques qui visent tous à stabiliser des programmes de santé profondément sous-financés et à accroître l'autodétermination des Premières Nations en matière de santé, conformément aux droits inhérents, aux droits issus de traités et aux droits internationaux.

Dans le cadre de ses efforts continus visant à promouvoir les initiatives régionales de transformation de la santé, l'APN a présenté un exposé lors de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé (RMS) à la fin juin 2018. L'APN, de concert avec ses collègues inuits et métis, a présenté les principaux domaines prioritaires en matière de santé afin d'obtenir des engagements fermes pour répondre à ces priorités. Plus précisément, l'APN a tenté d'obtenir un engagement à l'égard du mieux-être mental et de la mise en œuvre du principe de Jordan. Pendant trop longtemps, les provinces et les territoires ont nié leur responsabilité à l'égard de l'accès aux services pour les Premières Nations. La RMS est une occasion importante de rappeler à toutes les sphères de compétence que leurs fonds de transfert en matière de santé visent aussi les populations des Premières Nations et qu'elles gardent la responsabilité de veiller à ce que les

Premières Nations reçoivent des soins en temps opportuns, équitables et culturellement sûrs au sein des systèmes provinciaux et territoriaux. Parmi les autres chantiers en cours en appui à la mise en œuvre du PTSPN, on peut mentionner, entre autres :

- le travail exploratoire pour une législation fédérale en matière de santé;
- l'avancement du Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations;
- la poursuite du travail de l'examen conjoint du programme des services de santé non assurés (SSNA) par l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI);
- l'élaboration d'un plan de surveillance et d'élaboration des SSNA pour veiller à ce que les actions de l'examen conjoint soient exécutées et produisent les effets désirés;
- le travail exploratoire sur la législation et les recours en justice concernant les SSNA (conformément aux résolutions 126/2016 et 49/2017);
- l'amélioration des communications entre les Premières Nations, les gouvernements et autres partenaires;
- la promotion du guide des partenariats de l'APN dans le domaine de la santé;
- l'élaboration d'un nouveau plan opérationnel étalé sur quatre ans pour le secteur de la santé de l'APN;
- le lancement de la stratégie de l'APN en matière d'opioïdes.

L'APN continuera de plaider en faveur d'une amélioration de la santé et du bien-être des Premières Nations dans des domaines comme la santé publique, les maladies transmissibles,

# COMPTE RENDU

## Octobre 2018

les maladies chroniques, le mieux-être familial, la santé mentale, la sécurité alimentaire et le cannabis en faisant la promotion d'approches basées sur une identité distincte et adaptées

sur le plan culturel qui sont financées de manière durable et guidées par les Premières Nations.

### COMPTE RENDU

---

À l'Assemblée extraordinaire des Chefs qui a eu lieu en décembre 2017, l'APN a été mandatée par les Chefs en assemblée (résolution 69/2017 *Étudier l'établissement d'une assise législative pour la santé des Premières Nations*) pour explorer le concept d'une loi fédérale en matière de santé et développer des outils pour aider les Premières Nations dans leurs propres délibérations au sujet de cette possibilité de loi. On propose notamment d'examiner comment on peut démystifier les lois, de faire une analyse des risques et des avantages et de discuter de la relation entre les droits issus de traités et les lois. L'APN a retenu les services d'experts juridiques pour l'aider dans le cadre de ces efforts. Elle présentera de l'information aux Premières Nations locales afin d'appuyer leurs activités de transformation de la santé. L'APN a animé une séance de dialogue sur la législation en matière de santé à l'Assemblée générale annuelle de l'APN de juillet 2018 et elle présentera les résultats de cette séance au Comité exécutif de l'APN et au Comité des Chefs sur la santé.

À mesure que le travail de l'examen conjoint des services de santé non assurés (SSNA) par l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) progresse et approche de sa conclusion, il devient clair que les Premières Nations doivent contribuer de façon continue à l'évolution des SSNA. Le travail exécuté par l'examen conjoint orientera la prochaine phase du travail nécessaire à la transition et à la

transformation des services de santé, comme le prescrit les résolutions 126/2016, *Engagement continu envers le processus d'examen conjoint des services de santé non assurés*, et 49/2017, *Services de santé non assurés : accès équitable aux services de santé*. Pour appuyer ce travail, l'APN a demandé à un agent contractuel d'élaborer un cadre d'évaluation et de surveillance des SSNA afin de pouvoir évaluer et surveiller les activités de l'examen conjoint et orienter le travail futur sur les changements transformateurs.

Le budget de 2018 comprend d'importants nouveaux investissements dans la santé des Autochtones, de l'ordre de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 149 millions par année par la suite. Parmi ces investissements, il y aura notamment de nouveaux fonds pour la Transformation de la santé (235 millions de dollars), des fonds pour une prolongation cruciale du Programme de soutien en santé – résolution des questions des pensionnats indiens (248,6 millions de dollars sur trois ans) et des fonds destinés aux centres de traitement des toxicomanies et à leur personnel (200 millions de dollars sur cinq ans). Un certain nombre de programmes de la DGSPNI seront désormais financés par activité (soins cliniques aux clients, accréditation, infostructure et traitement des toxicomanies). L'APN continuera à chercher des détails sur la mise en œuvre du budget, notamment sur les allocations régionales.

### PROCHAINES ÉTAPES

---

Les prochaines étapes clés destinées à faire progresser le programme de santé de l'APN consisteront notamment à :

- Mettre la touche finale au plan de travail élaboré conjointement par l'APN et la DGSPNI

pour appuyer la transformation de la santé et le faire progresser.

- Présenter au Comité exécutif de l'APN et au Comité des Chefs sur la santé le résultat de la séance de dialogue sur la santé tenue à

# COMPTE RENDU

## Octobre 2018

l'Assemblée générale annuelle de l'APN au mois de juillet 2018 et le travail connexe. Cela comprendra un compte rendu sur l'examen des options relatives à la législation et aux recours en justice concernant les SSNA. Cette information sera également présentée aux Premières Nations pour appuyer leurs propres efforts pendant qu'elles étudient une éventuelle législation en matière de santé.

- Lancer le document de discussion intitulé *First Nations Health Priorities to Reducing Problematic Opioid Use – Discussion Document: A First Nations Specific Opioid Strategy*.
- Convoquer, afin de progresser vers la conclusion de l'examen conjoint des SSNA par l'APN et la DGSPNI, des réunions avec le Réseau

national des intervenants-pivots, le Groupe de travail technique du Comité directeur de l'examen conjoint et la Table de mise en œuvre, tout au long de 2018 et au début de 2019. Ces réunions mettront l'accent sur la mise au point des examens et des approbations des domaines de prestations restants, qui serviront de base au prochain travail visant à apporter des changements transformateurs dans la prestation et l'administration des services, ainsi que sur la contribution de ces intervenants au cadre d'évaluation et de surveillance des SSNA.

- Un compte rendu sur le Comité directeur de l'examen conjoint et sur les prochaines étapes sera fourni à l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2018.

